

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-107 du 26 Mars 1982

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Ministre de la Jeunesse et des Sports pour compter du 27 mars 1982

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 27 mars 1982, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Mars 1982

par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 PG/PPC 2 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MJS-MEMGTP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-INSJA-BN 8 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-